



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/01-04

**Objet : Vente de places de stationnement parking en sous-sol avenue des Platanes
signature des actes**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le six février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Sophie LAFEUILLADE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Isabelle TRAPPIER
Christian GHEZ à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Karel KURZWEIL
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE

Absent :

Jean-Marc FRUCTUS

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2024/01-04 : Vente de places de stationnement parking en sous-sol avenue des Platanes signature des actes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/06-40 en date 29 juin 2021 approuvant le principe de mise en vente de 14 places de stationnement de parking en sous-sol avenue des Platanes du domaine privé de la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/07-36 en date du 7 juillet 2022 approuvant la vente de 10 places de stationnement de parking en sous-sol avenue des Platanes, au prix de 16 000€ par place et autorisant la signature des actes ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/10-42 en date du 12 octobre 2022 approuvant la vente de 4 places de stationnement de parking en sous-sol avenue des Platanes, au prix de 16 000€ par place et autorisant la signature des actes ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/02-04 en date du 15 février 2023 approuvant la vente de 2 places de stationnement de parking en sous-sol avenue des Platanes à Monsieur Aurélien GUILLIER, au prix de 16 000€ par place et autorisant la signature des actes, à la suite du retrait de la promesse d'achat de Monsieur Samy TAHAN ;

Vu décision N°2022/26 nommant l'agence LA BRETECHOISE comme mandataire pour effectuer la vente de 10 places au prix estimé de 16 000€ net vendeur par place ;

Vu la décision N°2023/66 nommant l'agence LAFORÊT comme mandataire pour effectuer la vente des 3 places disponibles à l'achat au prix de 16 000€ net vendeur par place ;

Considérant les désistements de Monsieur Ted JARSCHKE et de la SCI de l'Abreuvoir représentée par Monsieur Ted JARSCHKE ;

Considérant qu'à la suite de ces désistements, 3 places de stationnement sont encore disponibles à l'achat ;

Considérant les 2 offres d'achat

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme » en date du 30 janvier 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Approuve le principe de la vente de 3 places de stationnement au prix de 16 000€ par place aux personnes suivantes :

Monsieur Alexandre EPPE	10 rue des Clayes 78450 Chavenay	2 places
Monsieur et Madame Julien et Karen Anne DESMOTTES	1 rue Guillaume Apollinaire 78860 St Nom la Bretèche	1 place



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2024/01-04 : Vente de places de stationnement parking en sous-sol avenue des Platanes
signature des actes**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette vente,

Précise que la recette sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 07 février 2024

La secrétaire de séance



Gérard PARFAIT

Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 07-02-2024

Document rendu exécutoire le 07-02-2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240207-2024-01-04-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240207-2024-01-04-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2024